



### Nouvelles du conseil du 30 novembre 2020

#### Vos masques par la Poste

La Municipalité rappelle aux personnes qui ne les auraient pas encore demandés, que dix masques sont préparés pour chaque habitant de plus de 12 ans. Il suffit d'adresser un petit courriel à [secretariat@sonceboz.ch](mailto:secretariat@sonceboz.ch) ou de lancer un coup de fil (durant les heures de bureau) au 032 488 33 01, pour que votre lot de masques vous soit envoyé par la Poste.

Soulignons qu'un lot unique est attribué à chacun.

#### Le bureau fermé

Pour la période des Fêtes, le bureau municipal demeurera fermé du 24 décembre 2020 au 1er janvier 2021 y compris. Il rouvrira ses portes, selon l'horaire habituel, dès le lundi 4 janvier 2021.

D'ores et déjà, le personnel communal souhaite de joyeuses Fêtes, malgré la crise sanitaire, à toute la population de la commune.

#### Protégez-vous le mieux possible

Le Conseil municipal a pris connaissance lundi soir des nouvelles mesures décrétées par les autorités cantonales pour lutter contre la transmission du virus. Il exprime son soutien moral aux professionnels de la restauration, qui se voient une nouvelle fois sérieusement handicapés dans leur travail.

A la population, l'Exécutif adresse ses remerciements pour la vigilance dont elle fera preuve cette fin d'année, afin de freiner la propagation de la maladie. Chacun est instamment appelé à se protéger et ce faisant, à protéger les autres.

Sonceboz-Sombeval a payé déjà un lourd tribut à cette pandémie, le respect strict des mesures sanitaires contribuera à éviter que la facture ne soit plus salée encore, en termes de vies humaines.

#### Des déchets verts et verts seulement !

Les autorités tirent la sonnette d'alarme : les déchets verts récoltés dans la commune contiennent des matériaux étrangers dangereux, et en particulier du plastique, provenant par exemple d'emballages ou autres liens utilisés pour attacher les plantes. La Municipalité relaie donc ci-dessous une mise en garde importante du canton de Berne.

#### Du plastique dans nos légumes !

Dans le canton de Berne, les déchets verts sont transformés en engrais et en courant écologique dans des usines de compostage et de méthanisation. Le compost retourne ensuite dans les cultures, car il est répandu dans les champs avec les morceaux de plastique et les matériaux étrangers qu'il contient.

Cela ne nuit pas seulement à notre environnement, puisque ces toutes petites particules de plastique non dégradables finissent, via les sols des terrains agricoles, dans les cycles des nutriments et de l'eau. Le plastique provenant de nos bacs à compost se retrouve finalement dans nos assiettes !

### Merci à tous

Les autorités remercient donc chaleureusement les utilisateurs de cette récolte pour la vigilance accrue dont ils feront preuve. En éliminant complètement les matières plastiques des Vegebox, on agit pour l'environnement et pour notre santé à tous. Cela vaut donc amplement la peine !

Rappelons qu'une dernière collecte de déchets verts est organisée, pour cette année 2020 dans la commune, le mardi 8 décembre prochain.



*Les ayants droits sont notamment appelés à se prononcer, par les urnes, sur le budget 2021, sa quotité et ses taxes inchangées*

### Au lieu de se réunir en assemblée, on votera le 24 janvier 2021

Les votations par les urnes, qui remplaceront l'assemblée municipale annulée pour raison de pandémie, ont été fixée au dimanche 24 janvier prochain. D'ores et déjà, les autorités incitent les électrices et les électeurs à privilégier le vote par correspondance, qui évite tout risque de contagion et permet de glisser son enveloppe, dans la boîte de l'administration apposée sur le bâtiment de la rue des Prés, jusqu'au samedi 23 janvier à 18 h 00.

### Les comptes d'abord

Les ayants droit recevront leur matériel de vote à la fin du mois de décembre. D'ores et déjà, on sait que le scrutin sera composé de 7 objets distincts.

Purement financiers tout d'abord, les comptes 2019 et le budget 2021. Les premiers font l'objet de deux questions aux votants, qui doivent accepter (ou non) l'attribution de 900'000 francs au Financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale ; un FS dont on soulignera qu'il sera très utile en cette période de crise sanitaire aux effets économiques pervers.

Dans un deuxième temps, les votants se prononceront globalement sur les (très bons) comptes de l'exercice communal 2019.

On rappellera que ces comptes ont été largement présentés dans ces colonnes, au printemps dernier, lorsqu'on imaginait encore pouvoir tenir l'assemblée municipale de juin.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### L'avenir ensuite

En ce qui concerne le budget municipal 2021 (que nous vous présenterons en détails dans une toute prochaine édition de ces Avis officiels), l'électorat doit se prononcer sur trois points : la quotité 2021 (de 1.82 % et donc similaire à celle de l'année en cours), la quotité applicable à la taxe immobilière (1.10 pour mille, comme aujourd'hui) et enfin le budget global.

Dans le domaine des finances toujours, il est soumis aux ayants droit trois crédits d'engagement : le premier, de 220 000 francs, est demandé pour acquérir un véhicule destiné au service de la voirie ; le deuxième, de 270 000 francs, est prévu pour la réfection de la rue du Crétat de Sombeval ; le dernier, qui ascende à 120 000 francs, est destiné à remplacer une partie de la conduite d'alimentation en eau potable, le long de la rue Beuchemaitin.

### Avec le Parc

Ainsi qu'on en a déjà parlé dans ces colonnes, la Commune est appelée à renouveler, pour la période 2022 à 2031, le contrat qui la lie au Parc régional Chasseral ; cette décision doit être prise par les électrices et les électeurs.

Enfin, le dernier objet de ces votations consiste à accepter une modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois.